



JANVIER 2026

SOMMAIRE

<i>La commune</i>	p 2
<i>Famille et solidarité</i>	p 9
<i>Cadre de vie</i>	p 11
<i>Sortir à Bû</i>	p 12
<i>Patrimoine</i>	p 15

Chères Buxoises, chers Buxois,

En ce début d'année, je tiens, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et de l'ensemble du personnel à vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, de projets et de solidarité.

Nous ouvrons le volet d'une nouvelle année, c'est souvent synonyme de nouveaux projets, de rencontres et d'initiatives collectives. A Bû, c'est un programme riche en actualités, en événements et en moments de solidarité. Notre village continue de vivre au rythme du bon vivre à Bû.

Nos actions en faveur du développement économique se poursuivent. Ainsi, l'ouverture du bar est programmée en mars prochain dans les halles qui sont en cours de ravalement.

Les premières activités de la médiathèque seront mises en place pour fin février.

Les travaux d'aménagement pluriannuel se poursuivent par la création du trottoir rue de la Bois Verdrie, ce chantier bien que contraignant à court terme, permet ainsi la continuité PMR depuis le carrefour de Moulincourt.

Les séniors ne sont pas en reste avec des activités variées pour commencer l'année, ils étaient très nombreux au traditionnel repas des ainés.

En février deux salles de classe pourront, quant à elles, visiter le Sénat puis raviver la flamme du soldat inconnu sous l'arc de Triomphe.

Être à l'écoute, agir avec transparence et proximité, construire des projets utiles et durables : telle est l'ambition qui anime notre équipe municipale.

Votre participation, vos idées et votre implication sont essentielles pour continuer à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, placée sous le signe de la confiance, du dialogue et de l'engagement partagé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous renouvelle mes vœux dans le partage et la générosité.

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER

Mairie de Bû

Place des Halles 28410 Bû
Tél. : 02 37 82 10 27

 Mairie de Bû 28410
 Panneau Pocket

Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

Bulletin municipal N° 04-2025
Tirage 900 exemplaires
Directeur de la publication :
Pierre SANIER, Maire
Réalisation : Mme Dany VANELLE
Maire adjointe



LA VIE MUNICIPALE

Extrait de séance du 16 décembre 2025



Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts N-1.

Autorisation de dépense exceptionnelle

Convention de partenariat dans le cadre du PACT

Recrutement en CDD pour accroissement d'activité - services administratifs.



Mariage

LE CLERC Alexandre et PIQUE Laura le 06/12/2025

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité



Décès

SETTE Jeanyne le 03/12/2025

MAGNY Agnès le 26/12/2025

TOUTAIN Roland le 01/01/2026

Nous adressons à leur famille nos sincères condoléances.

- 04/04/26
- 06/04/26
- 01/05/26
- 02/05/26
- 09/05/26
- 14/05/26
- 15/05/26
- 16/05/26
- 23/05/26
- 25/05/26
- 11/07/26
- 14/07/26



Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement

en vous présentant en mairie, avec :

- sa carte d'identité
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

BIENVENUE À LA RETRAITE : 5 séances à partir du 02 mars 2026

Inscription : accueil@bu-28.fr ou 02 37 82 10 27



The poster features the France Services logo at the top left. The main title "PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS" is centered above a stylized graphic of overlapping blue, green, and yellow curved bands. Below this, the text "PERMANENCES FRANCE SERVICES DE BÛ" is displayed next to a large white hand cursor icon pointing towards the text. To the left of the cursor is a location pin icon and the address "MAIRIE DE BÛ Place des halles 28410 BÛ". Below the address are icons for a phone (number 02.37.82.10.27) and an email (bu@france-services.gouv.fr). At the bottom, there is a small illustration of three people sitting around a table and the text "Le village de Bû". Logos for various government departments like the Ministry of the Interior, the Ministry of Justice, and the Ministry of the Economy are at the very bottom.

FRANCE SERVICES

Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives, numériques et sociales.

ASSISTANTE SOCIALE

Sur RDV - tous les mardis matin
02.37.65.82.64

MISSION LOCALE

Sur RDV - les mercredis matin une semaine sur deux
02.37.38.57.67

FINANCES PUBLIQUES

Informations, dates et RDV, contacter la France Services

ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE

Informations, dates et RDV, contacter la France Services

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Téléconsultations sur RDV - les mardis de 9h à 17h, contacter la France Services

PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Sur RDV - les mardis de 9h à 12h
02.37.65.82.66

SOLIHA

Sur RDV - les 1^{ers} mercredis du mois de 14h à 16h
02.37.21.32.71

La France Services vous accueille tout au long de l'année pour vous proposer divers ateliers. N'hésitez pas à prendre contacte pour vous inscrire.



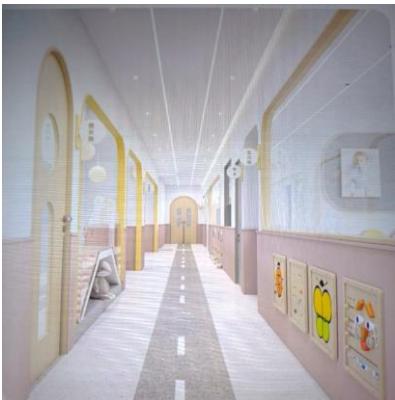
PARC JEUX POUR LES ENFANTS

Le parc pour les enfants s'agrandit, prochainement des jeux supplémentaires et une table pour enfants seront installés.



Les inscriptions scolaires sont ouvertes !

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée scolaire de septembre 2026, vous devez passer en mairie faire la préinscription munis d'un justificatif de domicile et du livret de famille avant de prendre rendez-vous à l'école pour finaliser l'inscription.



Prochainement il est prévu la restauration du couloir de l'école Thérémia et Roger Breton, ainsi que le remplacement de deux vidéo-projecteurs afin d'améliorer le confort et la qualité d'apprentissage des enfants. L'école est désormais une des écoles la mieux équipée en numérique.



Calendrier des Manifestations

JANVIER

- 17/01/2026 - Salle des Fêtes à 20h30 – Café Théâtre troupe d'Anet -Spectacle Group Mania
- 18/01/2026 - Salle des Fêtes à 15h00 – Café Théâtre troupe d'Anet -Spectacle Group Mania
- 24/01/2026 – YOGA ET DETENTE de 9h à 17 h – Salle des Fêtes - 0669791873
- 30/01/2026 – Salle des Fêtes - LOTO – Ecole Bussonière

FEVRIER

- 07/02/2026 – Salle des Fêtes - Loto Sapeurs pompiers
- 07/02/2026 – Salle Pierre Launay - Atelier Graffiti de 8h à 12h – Inscription à la bibliothèque

MARS

- 07/03/2026 – Salle Pierre Launay – Atelier Graffiti de 8h à 12h - Inscription à la bibliothèque
- 07/03/2026 – Couscous – LRB - inscription assoclrb@gmail.com
- 15 et 22/03/2026 – Salle des Fêtes et Maurice Cornillon - Élections
- 28/03/2026 – Salle des Fêtes - Concert du Printemps – Société musicale de Bû

AVRIL

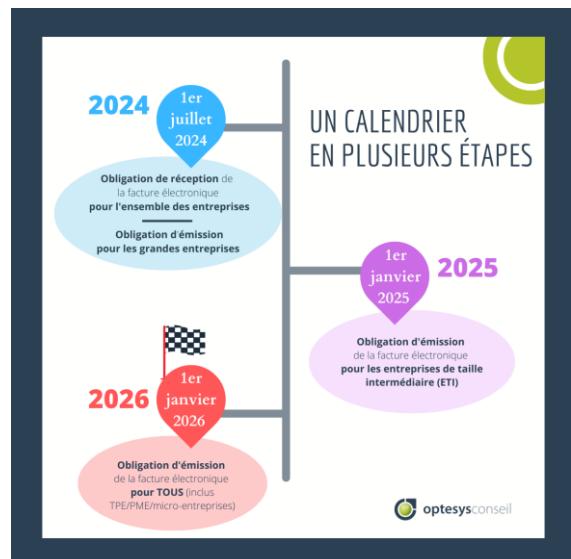
- 11/04/2026 - Salle des Fêtes - Théâtre ROBIN DEVIL - Happy culture
- 25/04/2026 – Rencontre autour du jardin - inscription bibliotheque@bu-28.fr

DÉMATERIALISATION FACTURES USAGERS

A compter du 15 décembre 2025, dans la continuité d'une expérimentation réussie conduite depuis 2021, les factures émises par la Mairie pour encaissement par la Direction Départementale des Finances Publiques seront mises dans votre espace « Particulier » sur le site impots.gouv.fr, espace utilisé pour effectuer sa déclaration de revenu ou consulter ses avis d'imposition. Cet espace est à cette occasion renommé « Mon espace Finances Publiques » afin de mieux refléter la diversité des services proposés.

Ce nouveau dispositif ne se substitue pas à l'envoi de factures « papier » par courrier. C'est seulement après testé et apprécié le circuit dématérialisé que chaque usager pourra, s'il le souhaite, renoncer aux envois « papier ».

La digitalisation et la dématérialisation des factures



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DÉCHETS



Les calendriers de ramassage d'ordures sont disponibles en mairie.

Vous pouvez le télécharger également sur le site de l'Agglo :

<https://www.dreux-agglomeration.fr/au-quotidien/gerer-les-dechets/collectes-des-dechets-et-consignes-de-tri/#:~:text=Vous%20pouvez%20en%20faire%20la,de%20livraison%20du%20nouveau%20bac.>

Si vous voulez effectuer des travaux sur votre parcelle de terrain et que ces travaux impliquent un changement visuel extérieur, vous devez déposer un dossier d'urbanisme en mairie.

Climatisation ou pompe à chaleur

.DP



Pour déposer votre dossier, merci de privilégier le dépôt par Internet via le site e-permis.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir les différentes informations, le service de l'urbanisme sera ravi de vous recevoir (sur rendez-vous). Les délais d'instruction pour une déclaration préalable sont de un mois, soit de 2 mois si votre parcelle se situe dans le périmètre des architectes des Bâtiments de France (ABF). Pour un permis de construire le délai est de 2 mois, soit de 3 mois pour les parcelles en secteur ABF.

Si votre projet est conforme au règlement du plan local d'urbanisme (PLU), un arrêté de non- opposition vous sera envoyé.

Dés réception de cet arrêté, vous avez l'obligation d'afficher sur votre terrain un panneau d'affichage que vous trouvez dans les magasins de bricolage et ce pendant toute la durée des travaux.

DÉCLARATION PRÉALABLE	
Construction ou travaux	
N°Déclaration :	<input type="text"/>
En date du :	<input type="text"/>
Bénéficiaire(s) :	<input type="text"/>
Nature des travaux :	<input type="text"/>
Surface de plancher autorisée :	<input type="text"/> m ²
Hauteur de la/les construction(s) :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m ²
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m ²
Nom de l'architecte, auteur projet architectural :	<input type="text"/>
Date affichage permis en mairie le :	<input type="text"/>
Le dossier peut être consulté à la Mairie de :	<input type="text"/>
Droit de recours :	
Le délai de recours commence à l'émission d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir tout à l'égard des biens à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affinage sur le terrains des pièces mentionnées à l'article R. 624-15 du code de l'environnement (article R. 624-15 bis du code de l'environnement).	
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision ou au bénéficiaire du permis ou à la personne près sur la délibération dont il résulte que le recours est intenté dans les deux mois à compter de la date d'émission d'un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.624-1 du code de l'environnement).	
<small>© Signetique.biz</small>	
CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC	

PERMIS DE CONSTRUIRE	
Construction ou travaux	
N°PERMIS :	<input type="text"/>
En date du :	<input type="text"/>
Bénéficiaire(s) :	<input type="text"/>
Nature des travaux :	<input type="text"/>
Surface de plancher autorisée :	<input type="text"/> m ²
Hauteur de la/les construction(s) :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m ²
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m ²
Nom de l'architecte, auteur projet architectural :	<input type="text"/>
Date affichage permis en mairie le :	<input type="text"/>
Le dossier peut être consulté à la Mairie de :	<input type="text"/>
Droit de recours :	
Le délai de recours commence à l'émission d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir tout à l'égard des biens à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affinage sur le terrains des pièces mentionnées à l'article R. 624-15 du code de l'environnement (article R. 624-15 bis du code de l'environnement).	
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision ou au bénéficiaire du permis ou à la personne près sur la délibération dont il résulte que le recours est intenté dans les deux mois à compter de la date d'émission d'un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.624-1 du code de l'environnement).	
<small>© Signetique.biz</small>	
CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC	



Le 4 décembre, le Maire, Pierre SANIER a inauguré le centre médical de Bû en présence de Martial JARDEL, Président de l'association Médecins Solidaires, Sylvie Dubois Conseillère régionale, Évelyne Lefebvre, Conseillère départementale, Gérard Sourisseau, Président de l'Agglo du Pays de Dreux, les représentants de l'ARS, de l'assurance maladie, sans oublier Amélie et Aurélie, coordinatrices de l'établissement.

« Nous inaugurons bien plus qu'un cabinet médical. C'est un espace où chaque patient retrouve un accueil bienveillant et **une possibilité d'accès aux soins**. Ce cabinet est le résultat de l'engagement commun entre l'association Médecins Solidaires et la municipalité. L'ouverture de ce cabinet médical a permis de créer deux emplois », rappelait Pierre Sanier.





Organisée par le Comité des Fêtes et l'association de l'École Bussonnière, la célébration des fêtes de Noël a réuni petits et grands lors de la balade de Noël suivie d'un barbecue et du feu d'artifice





Repas des ainés

Le 14 janvier, une soixantaine de personnes se sont retrouvées pour fêter la nouvelle année autour d'un repas à la salle des fêtes.

Pour commencer cet après-midi, pendant le repas, les danseuses du groupe « Nina Captainsass » ont enchanté la salle avec leur spectacle ambiance Bollywood.





Texte et Dessin
Claude SERREAU

Hippolyte RONCHON à BÛ



La pensée d'Hippolyte : la rumeur n'est qu'un bruit poussé par le vent

Réfection des trottoirs rue de la Bois Verdie



Installation des bornes électriques

Parking rue de Serville



Parking rue du Château



Parking du gymnase



ASSOCIATIONS

Bravo à L'école Bûssonnière pour son marché de Noël qui a rencontré un vif succès avec de nombreux exposants, la photo traditionnelle avec le Père Noël et la dégustation de crêpes et vin chaud.



ASSOCIATIONS

Bu Gakko Karaté-Do

Le karaté est un art, un sport de défense.

Retour en image de la cérémonie de remise de ceinture des élèves de l'école de karaté de Bû BGKD



Epicerie Solidaire Bû - AICSE A fêté ses 10 ans.



Francine Martin a créé la structure, il y a dix ans. Aujourd’hui, le dispositif est bien plus qu’une épicerie sociale. Il propose des ateliers de cuisine solidaire, d’informatique, de lecture, de couture, loisirs créatifs...

Outre l'aide alimentaire, nos ateliers permettent de créer du lien et de lutter contre l'isolement.

Nous arrivons à faire beaucoup de choses mais le problème, ça reste les finances », insiste Francine Martin. Elle reconnaît que l'épicerie reçoit une aide significative du Conseil départemental, de la mairie de Bû et de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires), mais cela reste insuffisant.

L'aide est apportée le plus souvent aux personnes bénéficiant des minimas sociaux, mais également de familles monoparentales ou de retraités. Nous les prenons en charge pour une période de 9 mois ».

Bientôt une médiathèque au cœur de notre commune

La commune s'apprête à vivre un moment important de sa vie culturelle avec l'ouverture prochaine de sa médiathèque. Les travaux sont en cours et avancent conformément au calendrier prévu.

Pensée comme un lieu de rencontre, de découverte et de partage, la future médiathèque accueillera petits et grands dans un espace moderne, convivial et accessible à tous.

Cette médiathèque a pour ambition de devenir un véritable lieu de vie, favorisant la lecture, l'apprentissage, la curiosité et les échanges intergénérationnels. Elle contribuera pleinement au dynamisme culturel de notre commune et au bien-être de ses habitants.

L'ouverture aura lieu très prochainement et sera, nous en sommes convaincus, une source de joie et de fierté pour l'ensemble des habitants. De plus amples informations, notamment sur la date officielle d'ouverture et les modalités d'accueil, seront communiquées dans les semaines à venir.



BIBLIOTHÈQUE - ESPACES VERTS

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

L'Art dans la ville
de janvier à mai 2026

Ouvert à tous gratuit

31 janvier : Sorel-Moussel et Guainville
7 février : Bû et Bercheres sur Vesgre
7 mars : Anet et Gilles
28 mars : La Chaussée d'Ivry et Oulins

9h30-12h30

Public Adulte

ATELIERS D'ESQUISSE URBaine AVEC LIHAM

Balade dans les rues de Bû

+ d'infos : bibliotheque@bu-28.fr

Ateliers Street Art avec Phillippe Govin

BAAZI

7 mars : Bercheres sur Vesgre et Bû
30 mai : Anet et Sorel-Moussel
14 mars : La Chaussée d'Ivry et Oulins
28 mars : Guainville et Gilles

9h30-12h30

Public Ados/ Adulte

Merci de vous munir de votre carnet à dessin et de crayons, aquarelle ou feutres.

Inscription obligatoire bibliotheque@bu-28.fr

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE PACT PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE

Le village de Bû Services techniques

Les ateliers auront lieu de : 8h45-11h45

Les :
- 2 Mars
- 9 Mars

Groupe de 5 personnes maximum
Inscription en mairie ou au 02.37.82.10.27
ou à acceuil@bu-28.fr en précisant le jour choisi.

Le lieu de rendez-vous sera indiqué au moment de la réservation.
Vous pouvez amener votre sécateur et vos gants.

Organisée par les Services Techniques Pôle Espaces Verts et la Bibliothèque Municipale de Bû.

Bû (28) RENCONTRE JARDIN & NATURE

25 Avril 2026
Place de la Mairie
10h-17h

Entrée libre - Animations gratuites

Vous pouvez dès à présent réserver votre emplacement gratuit pour la bourse aux plantes au 0643556683 ou bibliotheque@bu-28.fr

Villes et Villages Fleuris

La cloche de Bû Élisabeth Marie-Louise a retrouvé son clocher

Le samedi 22 novembre , la commission du Patrimoine a célébré le retour de la cloche **Élisabeth Marie-Louise** de notre église Notre-Dame.

Après sa restauration par l'entreprise Bodet Campanaire, référence nationale en matière de patrimoine campanaire, la cloche a retrouvé toute sa force sonore et son éclat d'origine.

Fondue en airain et pesant 400 kg, elle illustre la rencontre réussie entre tradition artisanale et précision technique, comme l'a souligné Alain Lebarbier, membre de la commission du Patrimoine.

En fin d'après-midi, une présentation ouverte au public a permis de découvrir l'importance des cloches dans la vie collective, hier comme aujourd'hui.

La séquence s'est achevée par une messe et la bénédiction de la cloche, symbole de paix et de rassemblement, célébrées par le père Jean-Pierre Omva Edou, en présence du maire Pierre Sanier et d'Évelyne Lefebvre, conseillère départementale.



L'horloge napoléonienne



Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine communal, la municipalité de Bû, en lien avec la **Commission du Patrimoine**, a récemment mis en valeur un élément remarquable de son patrimoine. Il s'agit de l'ancien mécanisme d'horloge de l'église Notre-Dame de Bû.

Ce mécanisme a fait l'objet d'une restauration spécialisée menée par la Société Bodet Campanaire, reconnue pour son savoir-faire dans le domaine de l'horlogerie monumentale.

Entièrement mécanique, il illustre le haut niveau de savoir-faire des horlogers des XVIII^e et XIX^e siècles, reposant sur un système complexe de roues dentées forgées à la main.

Actionné par un lest de près de 40 kg descendant sur plus de 15 mètres, ce mécanisme pouvait fonctionner plus de 24 heures après chaque remontage.

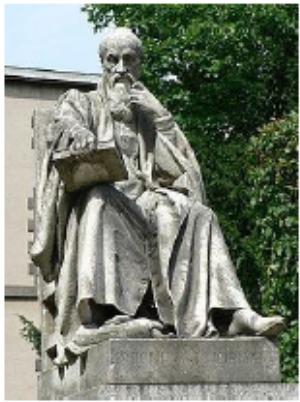
Les roues dentées, le balancier, régulent l'énergie transmise jusqu'à l'échappement à palettes, cœur battant de l'horloge. Ce mécanisme assurait autrefois une mesure précise et régulière du temps. Doté d'une seule aiguille il rythma pendant des décennies la vie quotidienne du village de Bû.

Cette pièce patrimoniale exceptionnelle, patiemment étudiée et expliquée, offre aux visiteurs une plongée fascinante dans l'ingénierie du passé. Elle rappelle combien la maîtrise du temps fut longtemps un enjeu essentiel de la vie collective rythmée au son des cloches.

Grâce au travail de recherche et de valorisation conduit par la **Commission du Patrimoine de Bû**, ce mécanisme restauré, qui date de l'**époque napoléonienne**, est désormais exposé en permanence dans la salle d'honneur de la Mairie et s'inscrit dans une démarche de transmission et de sensibilisation du public à l'histoire technique et patrimoniale de la commune.

Les visiteurs sont invités à découvrir cette pièce exceptionnelle, témoin du génie mécanique d'une époque révolue, mais fondatrice de notre rapport au temps.

Michel de l'Hospital



Statue de Michel de L'Hospital dans la cour de la Sainte-Chapelle de Riom.

Parmi les plus de quarante successifs titulaires de la Seigneurie de Beu, il en est un qui eut un destin national particulier puisqu'il fut de 1560 à 1568 chancelier¹ de France sous les règnes de François II et Charles X, une époque au cours de laquelle firent rage les guerres de religion.

Il était né à Aigueperse² en Auvergne à une date indéterminée (comprise entre 1503 et 15047) fils et petit-fils de médecins. Formé en droit à Toulouse et en Italie, juriste, diplomate et humaniste mais aussi poète, il a occupé plusieurs postes clés avant d'être nommé chancelier¹ de France le 1^{er} mai 1560 par François II à l'instigation de Catherine de Médicis.

Son action la plus marquante fut la promotion d'une politique de modération et de paix civile particulièrement audacieuse en ces temps de guerre religieuse en accord avec sa conception gallicane³ de la croyance chrétienne. Le chancelier prononça un mémorable *Discours de tolérance* devant les états généraux d'Orléans, le 13 décembre 1560, dans l'espoir de rapprocher les Français : « *Tu dis que ta religion est meilleure. Je défends la mienne. Lequel est le plus raisonnable, que je suyves ton opinion ou toy la mienne ? Ou qui en jugera si ce n'est un saint concile ? Ôtons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes, ne changeons pas le nom de chrétiens !* ».

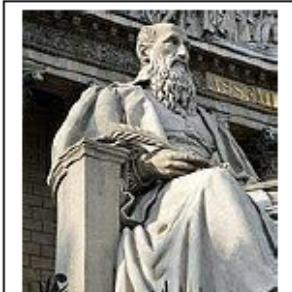
dis que ta religion est meilleure. Je défends la mienne. Lequel est le plus raisonnable, que je suyves ton opinion ou toy la mienne ? Ou qui en jugera si ce n'est un saint concile ? Ôtons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes, ne changeons pas le nom de chrétiens !

Michel de L'Hospital est avant tout le symbole d'une politique de conciliation et de pacification. Malgré l'appui de Ronsard et le voyage de présentation du nouveau roi à son peuple, sa politique de réconciliation échoue totalement. Ses efforts et ceux de Catherine de Médicis sont ruinés par le massacre de Vassy le 1^{er} mars 1562 qui marque le véritable début des guerres de religion.

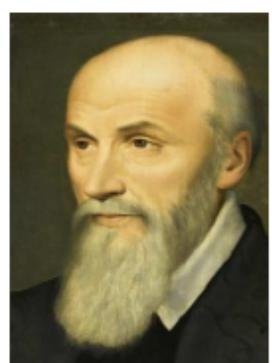
Il se retire de la vie publique en 1568 pour s'établir dans sa propriété de Vignay, sur la paroisse de Champmotteux. Lors de la Saint-Barthélemy, il aurait fait ouvrir les portes de son château à une foule fanatique, qui lui laissa la vie sauve.

Michel de l'Hospital reste encore aujourd'hui un symbole de tolérance ; ainsi, il figure parmi les quatre statues d'hommes illustres placées devant le palais Bourbon.

En 1556, Michel de l'Hospital acquit la Seigneurie de Beu au Baillage de Dreux constituée de 4 terres et 29 fiefs pour la coquette somme de 40 000 livres tournois⁴.



Statue de Michel de L'Hospital au Palais Bourbon



Il transforma le vieux donjon en un modeste château, résidence secondaire avant l'heure. Dans plusieurs de ses courriers à sa fille, il parle de la propriété de Beu et surtout de son différend avec l'Abbaye de Jumièges propriétaire de Beu la Vieuville, différend qui dure, malgré l'intervention du pape au XII^e siècle qui avait conduit à la partition de Beu en 2 entités : Beu la Vieuville pour Jumièges, Beu le Chastel pour le Seigneur, partition qui prit fin à la révolution en 1789.

Son épouse, Marie Morin séjourna à Bû comme en témoigne un extrait d'un courrier à sa fille : « *Sire Bidault a esté à Beu lorsque ma femme y estoit* ». Les descendants de Michel de l'Hospital continuèrent à améliorer le château, obtinrent l'autorisation de ceindre le village de murs et obtinrent l'élévation de la Seigneurie au rang de Comté. Le nom de L'Hospital pourrait être donné à une rue de Bû...

L'Archiviste du bourg Chronique n° 23

¹ Équivalent de l'actuel premier ministre

² Aigueperse commune voisine de Riom

³ Comme l'a fait l'Angleterre en instituant une église anglicane L'origine de cette confession remonte à la décision du roi d'Angleterre Henri VIII, au XVI^e siècle, de rompre avec le pape pour des raisons plus politiques que théologiques.

⁴ Équivalent en € : 1 999 361,60 euros environ